

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 juillet 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 37

Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Frédéric CHAUX, Catherine BERTHERAT, Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Stéphanie LUAIRE

**REGLEMENT SALLE
DES FETES**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Frédéric CHAUX
Catherine BERTHERAT
Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Georges THOMAS
Arnaud VASSAL
Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 4 juillet 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20230712-2023-37-DE

Numéro 2023-37

Date de décision 12/07/2022

Nature DE

Objet Règlement salle des fêtes

Classification 7.10 - Divers

Vu la délibération n°2022-38 du 11 juillet 2022 relative aux règlements intérieurs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe des dernières difficultés rencontrées lors de la location de la salle des fêtes et propose de modifier les règlements intérieurs en conséquence.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

- *d'approuver la modification des règlements intérieurs comme annexé à la présente*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS